



MICROTEL - MULTIMÉDIA



**Confédération Française des Fédérations et Associations de
Microinformatique, Télématique, Réseaux et Multimédia.**

33 Rue Saint Ausone 16000 ANGOULÊME ☎ 06.82.78.29.85

[Http://www.microtel.fr.eu.org](http://www.microtel.fr.eu.org) microtel.multimedia@wanadoo.fr

Assemblée Générale Ordinaire à Hérouville Saint-Clair (14) 25 avril 2004 de 10 h 45 à 12 h 30

L'Assemblée Générale régulièrement convoquée conformément aux Statuts,
S'est réunie sous la Présidence du Président du Conseil d'Administration,
le Secrétariat était assuré par le Secrétaire du Conseil d'Administration.
2.214 adhérents de bases étaient été enregistrés, ils étaient tous représentés.
Le quorum était de : 1108.

1. RAPPORT MORAL 2003

Après un quart de siècle d'existence, dans un monde où le profit et la violence sont trop souvent les seules références, les clubs Microtel, Ademir et Amiposte - Télécom constituent encore quelques espaces de liberté, de bénévolat et de convivialité. Ils permettent à des publics très divers d'approcher les nouvelles technologies, en proposant de partager des compétences, du savoir et de simples moments d'amitiés entre passionnés.

La Confédération Française MICROTEL - MULTIMEDIA c'est d'abord et surtout, sur le terrain des associations animées par des bénévoles, avec des adhérents motivés.

Des Fédérations Régionales et nationales sectorielles en constituent les relais avec une répartition géographique hétérogène.

Vingt six ans après la première création et pas mal d'évolutions plus tard, les Clubs et Fédérations constituant MICROTEL - MULTIMÉDIA ont gardé leurs capacités de dynamisme et d'adaptation. C'est leur présence sur le terrain qui les caractérise, à travers le goût de la technique, comme le montre la richesse et la variété des activités des Clubs, et sans oublier l'aspect de cohésion sociale et de partage du savoir qu'ils mettent au service de tous ceux qui en ont besoin.

L'année 2003 a été la sixième d'un fonctionnement totalement assuré par des bénévoles, ce fonctionnement peut paraître modeste et discret, mais il résulte de l'investissement personnel de quelques bonnes volontés et ne peut s'amplifier que par l'apport de nouvelles bonnes volontés prêtes à y investir une part plus ou moins grande de leur temps personnel.

Tout ceci se réalise avec un budget très limité, dont la principale ressource est issue d'une fraction minimale des cotisations des adhérents des clubs, complétée par le revenu des fonds de réserve.

La Confédération a souscrit un contrat d'assurance pour la Responsabilité Civile de l'ensemble des adhérents, qui couvre la responsabilité des animateurs comme celle de chaque adhérent.

Cette disposition obligatoire pour toute activité associative est obtenue à un coût très modique par adhérent dû à la dimension nationale de la confédération.

Une convention existe avec l'Association Nationale du Chèque Vacances, ce qui permet aux associations d'accepter en paiement les chèques vacances.

Une commission ANCV de 1% seulement est prise en charge par la Confédération.

Le Conseil d'Administration de la Confédération se réunit très peu en raison de la dispersion géographique de ses membres sur l'ensemble du territoire français, mais ceux-ci communiquent entre eux, notamment par Internet, pour coordonner le fonctionnement général et pour faciliter les actions des différentes fédérations ou clubs qui expriment des besoins.

La Confédération participe à la diffusion d'informations via Internet.

Le Serveur de la Confédération a été actualisé, avec l'aide de Fédérations Régionales et de membres du Bureau de la Confédération, pour ne laisser figurer que les clubs en fonctionnement, ne pas dévaloriser l'image des autres clubs et du serveur lui-même, qui se doit d'être un reflet en " temps réel " des Clubs et Fédérations. Chaque club est invité à en faire de même pour que cet outil soit conforme à sa destination.

Les procès verbaux des Assemblées Générales sont publiés sur le serveur.

La Confédération coordonne l'organisation des Rencontres Nationales.

Le Bureau du Conseil d'Administration veille à leur organisation avec le soutien de la Fédération régionale et du Club organisateur sur le terrain.

Ces Rencontres Nationales annuelles, support des Assemblées Générales, qui réunissent régulièrement une centaine de personnes pendant un week-end, facilitent les échanges et les partenariats.

Elles permettent de montrer ce qui se fait dans les clubs et d'en discuter au sein d'ateliers. C'est un moment fort dans la vie de la Confédération.

En 2003 elles se sont tenues à Mont Saint Eloi, à coté d'Arras dans le Pas de Calais, avec une bonne participation des clubs, dans une ambiance très conviviale grâce au dévouement de Didier DERACHE infatigable animateur du club local et de son équipe.

L'assemblée générale Microtel - Multimédia et celle des Fédérations Amiposte – Télécom et Ademir avaient lieu pendant ces rencontres.

Cet événement annuel se double traditionnellement de la remise des prix du Concours du meilleur club Microtel, qui souligne la qualité des activités des Clubs, à travers l'analyse de différents critères : Technique, Vie associative et sociale, Communication avec l'environnement, Gestion, etc.

Cette manière de faire se retrouve dans des occasions similaires avec les fédérations régionales (assemblées générales et manifestations spécifiques, organisées en Aquitaine, Normandie, Charente - Poitou, Ile de France, Lorraine, Rhône-Alpes et Midi Pyrénées notamment).

Le Challenge Ademir a été remporté en 2002 à Mont Saint - Eloi par le club de Caen Hérouville Saint-Clair, ce qui lui a valu l'honneur d'organiser ce congrès, et la charge d'élaborer le challenge Ademir.

Les démarches qui avaient été engagées vis-à-vis de Clubs " en sommeil " pour envisager leur réactivation ou acter éventuellement leur disparition, n'ont pas donné de résultats.

Le Bureau n'a pu jusqu'à présent se faire préciser les conditions de réutilisation du nom d'une association disparue sans avoir accompli les démarches pour sa dissolution.

Malgré sa bonne volonté, le Conseil d'Administration n'a reçu aucune contribution significative utilisable pour retravailler sur les Statuts de la Confédération : représentation, droits de vote, objectifs des Rencontres Nationales, etc.

Le but était de permettre au Conseil d'Administration de présenter, lors de ces Rencontres Nationales, d'éventuelles modifications des statuts, y compris en tenant compte des aspects liés à la reconnaissance d'utilité publique.

La méthodologie retenue était la mise en ligne des Statuts et du Règlement Intérieur sur le serveur, ce qui a été fait ; avec la possibilité pour les membres du Conseil d'Administration d'envoyer des propositions relatives à chaque article, qui seraient relayées dans la zone à accès restreint.

Chaque administrateur pouvait proposer les modifications, suppressions ou ajouts qu'il souhaitait voir prendre en compte et le Bureau devait en effectuer la synthèse, pour formuler des propositions éventuelles au Conseil d'Administration.

La Confédération favorise la mutualisation et la répartition de moyens entre les clubs et fédérations et elle soutient la création de nouveaux clubs.

L'année 2003 a été marquée par le retrait de la Fédération Nationale ADEMIR de la Confédération, en raison d'un différent d'ordre financier soulevé par cette Fédération. Il résultait d'erreurs dans sa comptabilité portant sur les exercices depuis l'origine de la Confédération.

Un accord a été conclu au cours du Conseil d'Administration du décembre 2003 sur le versement par la Confédération à la Fédération ADEMIR d'une somme forfaitaire pour apurer le différent.

A ce jour la Fédération ADEMIR n'a pas fait part de ses intentions vis à vis de sa participation à la Confédération.

Six clubs ADEMIR ont toutefois versé des cotisations pour adhérer à la Confédération et ils participent à cette assemblée générale.

Le Conseil d'Administration et plus particulièrement son bureau, ont la volonté de travailler bénévolement à l'essor des associations qui constituent la Confédération et il poursuivront sans relâche la mission qu'ils ont entreprise, avec le soutien de tous ceux qui oeuvrent à leur niveau, patiemment et souvent de manière discrète.

Bien des efforts sont faits mais beaucoup restent encore à faire, cependant la voie tracée semble la bonne et l'implication des Administrateurs issus des fédérations nationales et régionales est un soutien important dans l'action.

Qu'a apporté chacun d'entre nous, adhérent d'une association, à sa Confédération ? Et que pouvons nous encore apporter ? Telles sont toujours les deux questions plus que jamais d'actualité.

Car en réalité la Confédération n'est pas une entité abstraite et idéalement généreuse, mais seulement l'addition de toutes nos bonnes volontés.

Avant de terminer le rapport moral, un hommage particulier doit être rendu à quelques-uns de ces bénévoles qui ont contribué avec efficacité au fonctionnement de la Confédération, des Fédérations et des Clubs, par ordre alphabétique :

Yves CARTERON, pour son travail de Secrétariat.

René BROU, pour l'organisation des Rencontres Nationales à Hérouville Saint-Clair.

Jacques GOLDSCHNEIDER, pour sa collaboration aux Rencontres Nationales

Catherine SAINTON, pour son travail de Secrétariat.

Jean SAQUET, pour la gestion du serveur national.

Placide ULLDEMOLINS, pour la participation FRAMIF aux Rencontres Nationales.

Alain CHAUVAUD pour ses contributions, *souvent involontaires*, à l'animation des Rencontres Nationales et sa gestion de la Trésorerie.

1ère résolution soumise au vote :

L'Assemblée Générale approuve le Rapport Moral 2003 à l'unanimité.

2. RAPPORT FINANCIER 2003

BILAN	Exercice 2003	
PASSIF :		
BANQUE EN DEBUT D'EXERCICE		19 051,56 €
COMPTE CHÈQUE	727,45 €	
LIVRET	10 694,36 €	
RESERVE STATUTAIRE	7 629,75 €	
EXCEDENT DE L'EXERCICE :	376,41 €	
TOTAL :		19 427,97 €
ACTIF :		
BANQUE EN FIN D'EXERCICE		19 427,97 €
COMPTE CHÈQUE	488,66 €	
LIVRET	10 981,77 €	
RESERVE STATUTAIRE	7 957,54 €	
TOTAL :		19 427,97 €

Le Bilan reflète le patrimoine de la Confédération.

	COMPTE D'EXPLOITATION	2003
	DEPENSES	
602	ASSURANCES	937,00 €
605	EAU & ASSAINISSEMENT	
606	ELECTRICITE	
607	MATERIEL & LOGICIEL	317,95 €
616	FOURNITURES	
618	POSTE & TELECOMMUNICATIONS	687,61 €
625	MISSIONS RECEPTIONS (AG)	1 505,11 €
628	SUBVENTIONS	1 100,00 €
661	FRAIS FINANCIER	23,44 €
	EXCEDENT D'EXPLOITATION :	376,41 €
	TOTAL	4 947,52 €
	RECETTES	
740	SUBVENTIONS	€
750	COTISATIONS – ADHESIONS	4 332,32 €
760	INTERETS FINANCIERS	615,20 €
	TOTAL	4 947,52 €

Le Compte d'exploitation reflète le fonctionnement de la confédération.

Le poste assurance est lié au coût de la couverture de la responsabilité civile de l'ensemble des adhérents des clubs, qu'ils soient usagers ou animateurs.

Les postes représentant des participations au fonctionnement des locaux hébergeant ont été pris en charge par la Fédération Charentes Poitou Microtel.

Il a été procédé à des mises à niveau de partie matériel utilisé par la Confédération.

Le poste fournitures a été inexistant par l'absence d'impression de carnets d'adhésion pour cet exercice et l'emploi des stocks de fournitures existantes et de partenariat.

Les frais postaux et télécommunications sont conformes aux prévisions, par un usage intensif d'Internet pour la majorité des envois de documents.

Le poste Missions - Réceptions est en fait essentiellement constitué du montant de la prise en charge par la Confédération de frais d'assemblées générales d'exercices antérieurs réclamés par la Fédération nationale ADEMIR à la suite des erreurs constatées dans sa comptabilité des exercices passés, à la suite de l'accord intervenu fin 2003, qui sera encaissé début 2004, et d'une avance faite à la FENORAM pour l'organisation des rencontres Nationales 2004 dont le remboursement apurera ce poste comptable.

Les subventions versées, qui englobent les prix au concours, ont été nettement inférieures aux prévisions en raison du versement devant être effectué à la Fédération Nationale Ademir et qui a modifié notablement les choix budgétaires initialement envisagés.

Les économies réalisées sur plusieurs postes grâce aux partenariats, le report de dépenses de fournitures sur un exercice ultérieur ont abouti à un excédent d'exploitation qui représente la valeur des fournitures non acquises en 2003 mais qui seront consommées en 2004.

Le Compte d'exploitation montre clairement que la Confédération a équilibré son fonctionnement.

2ème résolution soumise au vote :

L'Assemblée Générale approuve le Bilan 2003 par 2.052 voix pour et 162 abstentions (des clubs de la fédération de Lotharingie considèrent que la confédération n'a pas vocation à constituer des réserves).

3. BAREME DE COTISATIONS DE REFERENCE 2004/2005 ET BUDGET PREVISIONNEL 2004

Le Conseil d'Administration de la Confédération propose le maintien des barèmes de cotisations de référence.

BAREMES

COTISATIONS DE REFERENCE

Les cotisations individuelles ci-dessous, sont celles conseillées par la Confédération Française MICROTEL-MULTIMEDIA pour les adhérents de base des associations qui la compose.

Pour l'exercice 2004/2005 (à partir du 1er septembre 2004) cotisations de référence suivantes :

Cotisation " JEUNE "	(Adhérent jusqu'à 17 ans)	20 euros
Cotisation " SPECIALE "	(Adhérent à partir de 18 ans, qui pour des raisons fixées par le club local, bénéficie d'une réduction de cotisation)	40 euros
Cotisation " ADULTE "	(Adhérent à partir de 18 ans)	60 euros

Elles peuvent être, éventuellement, modulées en fonction de dispositions prises par les associations de base, personnes morales, adhérentes à la Confédération Française MICROTEL-MULTIMEDIA.

REVERSEMENTS OBLIGATOIRES

Pour l'exercice 2004/2005 (commençant le 1er septembre 2004), en application des Statuts et du Règlement Intérieur ; la Confédération doit recevoir de chaque structure, un reversement de cinq pour cent des cotisations de référence des adhérents de base par type d'adhésion :

Cotisation " JEUNE "	(Adhérent jusqu'à 17 ans)	1 €
Cotisation " SPECIALE "	(Adhérent à partir de 18 ans, qui pour des raisons fixées par le club local, bénéficie d'une réduction de cotisation)	2 €
Cotisation " ADULTE "	(Adhérent à partir de 18 ans)	3 €

BUDGET PREVISIONNEL 2004

DEPENSES		
602	ASSURANCES	1 000 €
605	EAU & ASSAINISSEMENT	
606	ELECTRICITE	
607	MATERIEL & LOGICIEL	100 €
616	FOURNITURES	
618	POSTE & TELECOMMUNICATIONS	500 €
625	TRANSPORTS & DEPLACEMENTS	200 €
628	SUBVENTIONS	1 200 €
	TOTAL	3 000 €
RECETTES		
750	COTISATIONS – ADHESIONS	2 700 €
760	INTERETS FINANCIERS	300 €
	TOTAL	3 000 €

D'éventuelles subventions pourraient être sollicitées par la production d'un document qui mettrait en évidence l'ensemble des flux gérés à tous les niveaux de la confédération, à travers son propre budget, mais surtout à travers les budgets des fédérations et de tous les clubs.

Seule cette dimension est capable d'entraîner des contributions significatives de la part de collectivités nationales. Pour arriver à ce but il est toujours aussi indispensable de pouvoir procéder à la consolidation des données de chaque structure pour permettre la constitution d'un dossier national de référence susceptible de donner une image de l'importance réelle de l'ensemble formé par toutes les structures et ouvrant la possibilité de rechercher des partenariats et des financements nouveaux.

Ceci passe par quelques moyens simples et peu coûteux à mettre en œuvre par chaque structure à qui il est demandé de fournir deux éléments de base indispensables :

Un compte rendu annuel d'activité (le « rapport moral » habituel) illustré d'exemples.

Un compte rendu financier (le « bilan » et le « compte d'exploitation » annuels) incluant éventuellement la valorisation des mises à dispositions de personnels, locaux et matériels, pour les structures qui en bénéficient.

Si ces éléments lui parviennent de façon majoritaire, la Confédération se chargera de la « consolidation » des données fournies et de la production du Bilan et du compte d'exploitation.

Le Budget Prévisionnel présenté tient compte des données au moment de la convocation de l'Assemblée Générale, il permettra une aide aux Fédérations et Clubs avec en particulier la dotation des prix du concours du meilleur club, l'organisation des Assemblées Générales, la gestion des adhésions et la communication et la couverture assurance responsabilité civile des adhérents.

Il est à noter le retard pris dans les versements à la Confédération des adhésions 2003/2004 qui minore le prévisionnel 2004.

Le Conseil d'Administration de la Confédération et en particulier son Bureau, s'efforceront de soutenir les propositions faites par les fédérations et les clubs ; ainsi que la création de clubs ou la constitution de nouvelles fédérations.

3ème résolution soumise au vote :

L'Assemblée Générale approuve le barème de Cotisations de Références 2004/2005 et le Budget Prévisionnel 2004 par 2.185 voix pour et 29 voix contre.

4. ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

L'Assemblée générale procède à l'élection de la liste de candidats au Conseil d'Administration

Marcel AMOUROUX	Trésorier de la Fédération Aquitaine
Michel CANAUX	Président de la Fédération Midi-Pyrénées
Yves CARTERON	Président de la Fédération Charentes Poitou
Jean-Jacques CHABERT	Président de Microtel Angoulême
Alain CHAUVAUD	Président d'Ademir Microtel Villefagnan
Jean-Pierre DULUC	Président de la Fédération Aquitaine
Jacques GOLDSCHNEIDER	Président de Microtel Gagny
François LECLUSE	Président de Microtel Marne la Vallée
Gérald RODARO	Président de la Fédération Centre
Catherine SAINTON	Trésorière de la Fédération Centre
Jean SAQUET	Président de la Fédération Normande
Roger SCHOTT	Président de la Fédération Lotharingie

4ème résolution soumise au vote :

L'Assemblée Générale approuve la liste de candidats présentée à l'unanimité.

Le Président :

Le Secrétaire :

Le Trésorier :

Jean-Jacques CHABERT

Yves CARTERON

Alain CHAUVAUD